

DEPARTEMENT DU VAR  
 -----  
 ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET  
 EXTRAIT du REGISTRE des  
 DELIBERATIONS  
 du Conseil Municipal  
 de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

| NOMBRE DE MEMBRES       |             |                                     |
|-------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Présents et représentés | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 33                      | 33          | 33                                  |

**25-DCM-DGS-084**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 17/06/2025.

**OBJET** : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DU PRADET ET L'ASSOCIATION « LES PETITS ECRANS » PORTANT SUR UN PROJET CINEMA AU SEIN DE L'ESPACE DES ARTS.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Viviane TIAR - Martine CABOT - Denis TENDIL

**POUVOIRS** : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Christian GARNIER à Jean-Claude VEGA.

**ABSENT** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY.

=====

**Bérénice BONNAL donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis de nombreuses années, la Ville du Pradet a mis en place un partenariat avec l'association Les Petits Écrans afin de développer une offre cinématographique sur la commune. Le cinéma est ainsi conçu comme un outil important au sein du dispositif culturel développé sur le territoire.

La gestion et l'animation de cette activité s'intègre en cohérence avec la politique culturelle globale poursuivie par la Ville.

Le cinéma de l'Espace des Arts doit être en capacité de proposer des films grands publics et des films d'Art et d'Essai, en privilégiant une action de proximité.

Ces objectifs sont pleinement atteints par l'association *Les Petits Écrans*, qui affiche un taux de fréquentation en constante augmentation depuis 2021, avec une hausse d'environ 20 000 spectateurs.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A SIGNER** la convention annexée
- **A PRENDRE** tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de la convention annexée.

**L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.**

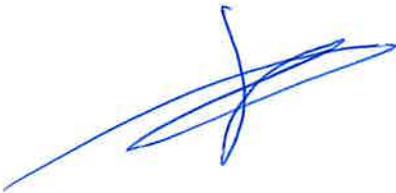
**33 voix POUR**

Annexes :

- *Convention d'objectifs et de moyens Les Petits Ecrans*
- *Bilan Les Petits Ecrans - bilan 2021-2024*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance**  
**Emilie ROY**



**Le Maire,**  
**Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.